

À LA RECHERCHE DE L'EUROPE PERDUE...

Discrétion et faiblesses des propositions de relance européenne des candidats à l'élection présidentielle française de 2007

David Courron

Alors que, depuis l'introduction du suffrage universel direct en 1965, chaque scrutin pour la désignation du chef de l'État réservait systématiquement une surprise plus ou moins traumatisante selon le contexte, qu'on se les remémore depuis la mise en ballottage du Général de Gaulle par François Mitterrand en 1965, l'éviction du second tour du communiste Jacques Duclos en 1969, l'élimination de l'héritier gaulliste Chaban-Delmas par le centriste Giscard d'Estaing en 1974, les débuts de l'effondrement des communistes avec la contre-performance de Georges Marchais en 1981, la quatrième place de Jean-Marie Le Pen, déjà, en 1988 ou encore l'arrivée largement en tête de Lionel Jospin en 1995, jusqu'à l'improbable qualification du premier au détriment du second en 2002, la traditionnelle *surprise* de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2007¹⁾ aura peut-être été, à défaut justement de l'absence même de surprise avec l'élection du candidat longtemps favori des sondages Nicolas Sarkozy²⁾, la quasi-disparition, de cette huitième édition, des grands enjeux de la thématique européenne.

1) Les résultats du scrutin pour l'élection du Président de la République, auquel il a été procédé le 22 avril 2007, sont les suivants : Nicolas Sarkozy 31,18% des suffrages exprimés (11 448 663 voix), Ségolène Royal 25,87% (9 500 112), François Bayrou 18,57% (6 820 119), Jean-Marie Le Pen 10,44% (3 834 530), Olivier Besancenot 4,08% (1 498 581), Philippe de Villiers 2,23% (818 407), Marie-George Buffet 1,93% (707 268), Dominique Voynet 1,57% (576 666), Arlette Laguiller 1,33% (487 857), José Bové 1,32% (483 008), Frédéric Nihous 1,15% (420 645) et Gérard Schivardi 0,34% (123 540). Conseil constitutionnel, *Déclaration à la presse de Jean-Louis Debré, Président du Conseil constitutionnel, sur le premier tour de l'élection du Président de la République* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/dossier/presidentielles/2007/documents/tour1/presse.pdf> (consulté le 23.05.2007). Conseil constitutionnel, *Élection présidentielle 2007—Premier Tour. Résultats bruts le 23 avril 2007* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/dossier/presidentielles/2007/documents/tour1/resultatsbruts.htm> (consulté le 23.05.2007).

La discrétion des questions européennes dans cette campagne présidentielle tranche, en effet, avec la vigueur et l'élan démocratique qui avaient caractérisé les débats lors de la campagne du référendum français³⁾ pour ou contre la ratification du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*⁴⁾ organisé le 29 mai 2005. Replacés au coeur des controverses nationales pour la première fois depuis la consultation relative au traité de Maastricht en 1992⁵⁾, les enjeux européens avaient alors, non seulement, nourri des échanges passionnés entre les Français sur l'opportunité du traité constitutionnel, mais aussi bouleversé les certitudes idéologiques européennes au sein même des grandes formations partisanes de droite comme de gauche. Depuis le

2) Les résultats du scrutin pour l'élection du Président de la République, auquel il a été procédé le 6 mai 2007, sont les suivants : Nicolas Sarkozy 53,06% des suffrages exprimés (18 983 138 voix) et Ségolène Royal 46,94% (16 790 440). Le nombre des votes blancs et nuls (votants - exprimés) s'élève à 1 568 426. Les abstentions (inscrits - votants) représentent 7 130 729 (16,03%) pour un taux de participation de 83,97%. Conseil constitutionnel, *Élection présidentielle 2007—Second Tour. Bilan du second tour et décision de proclamation* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/dossier/presidentielles/2007/documents/tour2/bilan.htm> (consulté le 23.05.2007).

3) Les résultats du référendum sur le projet de loi autorisant la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe sont les suivants : électeurs inscrits : 41 789 202, votants : 28 988 300, suffrages exprimés : 28 257 778 (soit un taux d'abstention de 30,63%), OUI : 12 808 270 (soit 44,18% des suffrages exprimés), NON : 15 449 508 (53,30% des suffrages exprimés) et 2,52% de bulletins blancs ou nuls. Conseil constitutionnel, *Décision du 1er juin 2005 — Proclamation des résultats du référendum du 29 mai 2005* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2005/20050601/index.htm> (consulté le 10.03.2006). On notera que les juges constitutionnels, après avoir opéré diverses rectifications d'erreurs matérielles et procédé aux redressements nécessaires, ont recalculé les résultats annoncés par le Ministère de l'Intérieur : 45,32% des suffrages exprimés pour le OUI et 54,68% des suffrages exprimés pour le NON. En revanche, le bon, mais non exceptionnel, taux de participation ne classe ce scrutin qu'au 9ème rang des 13 consultations référendaires organisées en France depuis 1945.

4) Ce traité, signé à Rome le 29 octobre 2004, par les représentants des 25 pays membres de l'Union européenne et 3 candidats à l'adhésion, marque l'achèvement d'un long processus original, initié par la déclaration de Laeken du 15 décembre 2001, alliant négociations intergouvernementales et débats au sein de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. Ce traité se compose de 4 parties : l'architecture institutionnelle (Partie I), la Charte des droits fondamentaux de l'Union (Partie II), les politiques et le fonctionnement de l'Union (Partie III) et diverses dispositions générales et finales (Partie IV) sans omettre de nombreuses annexes.

5) Le traité sur l'Union européenne du 7 février 1992 a été approuvé à 51,04% par le peuple français à l'occasion d'un référendum tenu le 20 septembre 1992.

sévère coup d'arrêt infligé par le non français, renforcé par le rejet néerlandais, le report *sine die* des consultations prévues dans d'autres États membres de l'Union européenne (au premier rang desquels la Grande-Bretagne et le Danemark) et la « pause de réflexion » décidée par les chefs d'États et de Gouvernement, le 16 juin 2005, en l'absence de tout « Plan B », la construction européenne oscille désormais entre, au pire, un risque permanent de paralysie institutionnelle, et au mieux, un attentisme prolongé dans le cadre décrié du traité de Nice⁶⁾, après ceux des traités de Maastricht et d'Amsterdam, « [...] qui se sont révélés incapables d'apporter des solutions aux problèmes institutionnels en grande partie causés par l'élargissement »⁷⁾, quand le traité constitutionnel pour sa part « [...] était censé mettre un terme au processus quasi permanent de réformes institutionnelles qui agite l'Union européenne depuis plus de dix ans. »⁸⁾

C'est donc dans ce contexte où se mêlent crise de légitimité, caractérisée par une méfiance accrue des opinions, et crise de motivation, caractérisée par un désengagement massif des dirigeants⁹⁾, et alors que l'Allemagne et la France vont se succéder à la tête de l'Union, promesse d'une recherche active de solution à cet enlisement, qualifié par Jacques Delors de plus grave de toute l'histoire de l'intégration européenne, avant les élections au Parlement européen en 2009, que l'intérêt des Français pour les enjeux européens paraît s'émousser comme en témoigne la faible médiatisation dont ils ont fait l'objet durant la campagne écoulée. Certes, l'élection présidentielle, et celle de 2007 ne déroge nullement à la règle, se focalise en priorité sur les problèmes intérieurs du pays. Les questions internationales et européennes n'y occupent que rarement une place de choix dans les débats de campagne, illustration au demeurant de l'incapacité des responsables politiques nationaux à faire vivre l'Europe au quotidien en dehors des rares périodes de fièvre référendaire. Cependant, dans la France de l'après-29 mai, le tabou du non rend encore plus périlleux pour les candidats à la

6) Le traité de Nice, signé le 26 février 2001, est entré en vigueur le 1er février 2003.

7) L'HELGOUALC'H Éric, « Le traité établissant une Constitution pour l'Europe - Une étape dans la dynamique constitutionnelle européenne » in *Cahiers Européens de Sciences-Po*, Paris : Centre d'Études Européennes, n°3, 2005, 25 p., p. 3.

8) *Ibid.*

9) COSTA Olivier, MAGNETTE Paul, « *Sortir l'Union de la crise constitutionnelle* », Garnet Policy Brief 2007, 20 p. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.touteurope.fr/fr/observatoire-europe/europe-en-idees/etudes-et-revues/dans-les-think-tanks/mai-2007.html#c19352> (consulté le 26. 05. 2007).

présidentielle l'évocation de telles problématiques (I). Paradoxalement, ce traumatisme aura eu pour effet de concentrer utilement la réflexion sur l'urgence de la réforme des institutions communautaires (II), même si persiste la tentation de diaboliser l'Union européenne à travers les débats irréalistes sur ses orientations économiques et ses institutions monétaires. Toutefois, à l'opposé des chimères eurosceptiques de la dénonciation tous azimuts (IV), les propositions des candidats europhiles confirment une réelle volonté de rompre l'isolement de la France en Europe au prix d'un *aggiornamento* idéologique empreint d'une pédagogie réconciliatrice avec le projet européen à destination des citoyens (III).

I- Le tabou du non au traité constitutionnel relègue le pourtant essentiel enjeu européen au second plan de la campagne présidentielle.

Parallèlement à des faiblesses récurrentes, telles l'absence chronique d'une réflexion argumentée sur les finalités de la construction européenne, une forte tendance de la classe politique à la dénigrer en lui attribuant toutes sortes de maux sans omettre la traditionnelle relégation des problématiques de politique internationale dans l'ordre des priorités affichées par les Français, plusieurs raisons, qui tiennent toutes au délicat contexte politique post-référendaire, suffisent à expliquer la discrétion de l'enjeu européen dans les débats, très suivis au demeurant, de la campagne pour l'élection présidentielle de 2007.

Différents appels lancés aux candidats par diverses associations européennes afin que l'Europe soit placée au coeur de la campagne ont pourtant tenté d'éviter ce schéma par trop classique. C'est le cas notamment du Mouvement « Sauvons l'Europe »¹⁰⁾ qui a rappelé aux candidats l'urgence à se prononcer sur les propositions allemandes et à engager la responsabilité de la France « pour que l'ambition européenne demeure »¹¹⁾. Trois axes de relance ont ainsi été suggérés qui privilégient la Charte des droits fondamentaux, symbole de l'identité européenne fondée sur les droits de l'Homme, « l'affirmation de l'indispensable cadre européen pour le dé-

10) Ce collectif regroupe principalement des organisations syndicales et des groupes de réflexion sur l'Europe et sa construction tels que la CFDT, Confrontations-Europe, Europe et Entreprises, Confédération étudiante, Jeunes Européens France, Europe citoyenne, Gauche européenne - MEU.

11) Le texte de l'appel du Mouvement « Sauvons l'Europe », intitulé « *L'Europe doit être présente dans la campagne présidentielle* », est disponible en ligne à l'adresse :

〈http://www.sauvonsleurope.org/appel_2007.php〉 (consulté le 25.05.2007).

veloppement de politiques qui améliorent la vie des citoyens en les associant à travers les différents modes de représentation et de participation »¹²⁾ et « des institutions rénovées, plus efficaces et plus lisibles, avec un Parlement européen renforcé face à des acteurs politiques plus responsables »¹³⁾. C'est le cas également du collectif « EuropaNova »¹⁴⁾ qui, soucieux de placer le futur chef de l'État devant ses responsabilités en matière européenne, a demandé aux candidats désignés pour s'affronter au second tour de se prononcer sur un « Pacte européen »¹⁵⁾ à l'instar du Pacte écologique de Nicolas Hulot. Parmi ses sept engagements, ont en particulier été affirmés l'urgence de la redéfinition du rôle et des missions de l'Europe, la nécessité d'un président de l'Union européenne élu à terme au suffrage universel direct, la généralisation du vote à la majorité qualifiée et l'engagement de coopérations renforcées dans les domaines où l'unanimité constitue un blocage et la mise en place d'une véritable gouvernance économique et sociale de la zone euro avec la création d'un poste de ministre des finances de la zone¹⁶⁾. Toutefois, deux particularités du contexte politique français eurosceptique et eurocritique légué par la ruade du 29 mai 2005 auront eu raison de ces manifestations de volontarisme.

En premier lieu, francs partisans du oui au traité constitutionnel, les candidats Nicolas Sarkozy (UMP), Ségolène Royal (PS), François Bayrou (UDF) et Dominique Voynet (Les Verts) ont, en effet, chacun vu leur légitimité et leur crédibilité

12) *Ibid.*

13) *Ibid.* Le texte poursuit : « Les enjeux auxquels les citoyens sont confrontés rendent l'Europe encore plus indispensable. Il est donc légitime d'attendre des candidats qu'ils s'engagent à promouvoir au niveau européen : l'élaboration d'une nouvelle charte sociale européenne qui définisse des principes communs de minima sociaux et de droits sociaux, [...] une politique agricole commune plus soutenable et compatible avec les agricultures des pays les moins avancés, [...] une redistribution des moyens de solidarité et [...] l'instauration d'un impôt européen. »

14) EuropaNova est une organisation non gouvernementale de promotion du débat public et de l'intérêt général européen créée en 2002 qui vise à renforcer l'identité européenne et à contribuer au débat démocratique de proximité à travers la mise en œuvre de programmes opérationnels, notamment les programmes *Young Leaders* (participation de jeunes décideurs européens au débat public national) et *Auditions citoyennes* (confrontation entre citoyens et décideurs politiques de l'Union européenne).

15) Le texte du « Pacte européen » proposé par EuropaNova ainsi que l'exposé des buts poursuivis sont disponibles en ligne à l'adresse : http://www.europanova.eu/europe_s/Pacte_europeen_president.pdf (consulté le 29.05.2007).

16) *Ibid.*

mises à mal parmi leurs propres troupes, si bien que « parler d'Europe est devenu risqué pour tout politique désireux de reconquérir cette légitimité »¹⁷⁾. Minoritaires¹⁸⁾ en nombre de candidats sur la douzaine qui constitue l'offre politique de la présidentielle 2007, les défenseurs de la constitution européenne défaits en 2005 sont certes parvenus à rassembler sur leurs noms 77,19% des suffrages au premier tour, performance à rapporter aux 54,68% des suffrages exprimés en faveur du non. Néanmoins, cela demeure sans compter avec une des séquelles les plus douloureuses de la campagne référendaire, à savoir la fracture et la dissidence qui depuis caractérisent les grandes forces politiques et les contraignent à un silence prudent sur ce sujet. À la différence de l'homogénéité constatée dans les partis politiques favorables au non, les principales formations politiques qui ont mené campagne pour le oui ont toutes connu des mouvements dissidents dont le plus dévastateur a été celui conduit par Laurent Fabius au sein du Parti socialiste¹⁹⁾. Mais ni l'UMP, avec Nicolas Dupont-Aignan²⁰⁾, ni même l'UDF, avec Jean-Christophe Lagarde²¹⁾, n'ont été épargnées par les gestes d'insoumission envers la position officielle. Plus que d'encourager les candidats à aborder la problématique de sortie de crise de l'Europe, un tel ébranlement des convictions pro-européennes des grands partis de gouvernement ne

17) RICARD-NIHOUL Gaëtane, « *L'Europe dans les présidentielles françaises : alibi, atout ou arlésienne ?* », Notre Europe, avril 2007, 10 p. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.notre-europe.eu>).

18) Avec Jean-Marie Le Pen, FN (10,44%), Olivier Besancenot, LCR (4,08%), Philippe de Villiers, MPF (2,23%), Marie-George Buffet, PCF (1,93%), Arlette Laguiller, LO (1,33%), José Bové, Altermondialistes (1,32%), Frédéric Nihous, CPNT (1,15%) et Gérard Schivardi, PT (0,34%), le camp du non ne totalise donc plus que 22,81% des suffrages exprimés au premier tour, soit 8 373 836 des 44 472 834 électeurs inscrits ou des 36 719 396 suffrages exprimés.

19) Alors même que 58% des 120 027 militants socialistes se sont prononcés en faveur d'une ligne officielle favorable au TCE et que les partisans du non ne l'ont emporté, avec 42% des suffrages, que dans 26 fédérations sur 102, le référendum interne au Parti socialiste sur la constitution européenne, organisé le 1er décembre 2004, a, en dépit d'un taux de participation de 78%, durablement consacré les divisions de la principale formation d'opposition de la gauche française sur la question européenne.

20) Démissionnaire de l'UMP, député de l'Essone (8ème circ.) (depuis 1997), maire d'Yerres. Un temps candidat déclaré à l'élection présidentielle de 2007 sous les couleurs du mouvement gaulliste « Debout la République » qu'il a créé en 2002, il se retire de la course faute d'avoir pu obtenir les 500 promesses de parrainage indispensables.

21) UDF-Mouvement Démocrate, député de la Seine-Saint-Denis (5ème circ.) (depuis 2002), maire de Drancy.

pouvait au mieux que les inciter à la discrétion, d'autant que les Français semblent en majorité s'être rangés à l'idée selon laquelle, dans une Union à 27 où la voix de la France ne compte que comme une parmi beaucoup d'autres, la possibilité pour la France seule de rebâtir une Europe plus conforme à leur souhait est désormais devenue illusoire. En conséquence, une fois abandonnée la théorie d'une France guide spirituel respecté et vénéré de la construction européenne, ou pour le dire autrement, une fois européanisée la question de la construction européenne, il apparaît naturel à l'opinion de l'exclure des thèmes relevant de l'espace politique strictement français²²⁾.

Une autre particularité du contexte politique français post-référendaire qui explique la discrétion du thème européen dans la campagne électorale tient à « l'échec des "nonistes" à bonifier leur positionnement de 2005 »²³⁾ aussi bien à droite qu'à gauche. En proie à de profondes divergences politiques, les collectifs du non²⁴⁾ se sont ainsi montrés incapables de créer un mouvement alternatif pan-européen pérenne. Cet échec, qui s'est finalement traduit par les trois candidatures concurrentes²⁵⁾ du Parti communiste, de la Ligue communiste révolutionnaire et de l'altermondialiste José Bové, illustre s'il en était besoin l'absence de revendications communes entre, d'un côté, les alter-européens favorables à « une autre forme d'intégration européenne allant plus loin dans certains domaines comme celui de la gouvernance économique »²⁶⁾, et d'un autre côté, les souverainistes, de gauche comme de droite,

22) Voir à ce sujet, l'entretien en ligne de Dominique Reynié disponible sur le site <http://www.toutteleurope.fr/fr/observatoire-europe/europe-en-idees/entretiens/dominique-reynie.html> (consulté le 21.05.2007).

23) RICARD-NIHOUL, « *Alibi, atout ou arlésienne ?* », *op. cit.*, pp. 3-4.

24) Ces collectifs, constitués à la suite de « l'Appel des 200 » lancé en octobre 2004 à l'occasion de la campagne pour le non au traité constitutionnel européen, ont créé une dynamique unitaire dans laquelle des partis politiques, des associations, des syndicats et des citoyens ont débattu et expliqué le contenu du TCE. Rebaptisés « les collectifs du 29 Mai » après la victoire du non, leur rôle consiste désormais à prolonger la dynamique unitaire, à poursuivre un combat contre le néolibéralisme mondialisé et à apporter une réponse pour l'Europe. Déclinés en de nombreux collectifs locaux, ils ont adopté, le 26 août 2006, la charte antilibérale pour une alternative au néolibéralisme [en ligne]. Disponible sur : <http://www.collectifdu29mai.org/IMG/pdf/Charte-antilibérale-21-08-06.pdf> (consulté le 18.05.2007).

25) Après moult atermoiements, réunions houleuses, accusations de trahison, annonces et retraits de candidatures, l'échec d'une candidature unique de la gauche unitaire anti-libérale à l'élection présidentielle a été consommé à la fin 2006.

favorables au retour à la nation qu'ils soient opposés à l'Europe soumise aux intérêts du grand capital ou à l'impitoyable mécanique bureaucratique bruxelloise.

Enfin, on remarquera que, parmi les thèmes les plus polémiques développés au cours de cette campagne présidentielle, figure le débat sur la nation, l'identité nationale et la symbolique du drapeau tricolore. Ce phénomène, différent des formes de nationalisme exprimées par l'extrême droite classique ou les mouvements souverainistes, correspond à un mouvement de « rétractation nationaliste »²⁷⁾, au moment même où l'Union européenne est passée en 12 ans de 12 à 27 membres. Cette « Europe familière »²⁸⁾ des 6 a ainsi cédé la place à une Europe élargie dans laquelle les solidarités familiales s'estompent et envers laquelle la demande accrue de sécurité et de protection, en raison des nouvelles menaces liées, à tort ou à raison, à la mondialisation, ne semble plus pouvoir être satisfaite. En France notamment²⁹⁾, face aux incertitudes que font peser sur l'avenir le durcissement de la compétition économique, la concurrence entre les systèmes de protection sociale, la pression des flux migratoires, les enjeux du réchauffement climatique et le terrorisme, pour n'en citer que quelques exemples, faute d'une promesse européenne à la hauteur des inquiétudes manifestées, une tendance au repli sur la nation appelant pour conséquence une résurgence de l'étatisme contribue aussi à évacuer du débat politique tout besoin de traitement de la thématique européenne.

II- La relance de la réforme des institutions européennes au cœur des préoccupations des candidats pro-européens

En dépit d'un contexte si peu propice à la réflexion sur l'avenir de la construction européenne, les principaux candidats qui s'y sont déclarés favorables, à savoir Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal et François Bayrou, ont toutefois lancé chacun leur « petite campagne d'Europe »³⁰⁾ pour suggérer, en priorité et sans se démarquer par une quelconque originalité, un traitement *a minima* de la question de l'enlissement institu-

26) RICARD-NIHOUL, « *Alibi, atout ou arlésienne ?* », *op. cit.*, pp. 3-4.

27) Voir l'entretien en ligne de Dominique Reynié, *op. cit.*, cf. note 22.

28) *Ibid.*

29) Cette crise de l'identité nationale se manifeste aussi bien dans les pays fondateurs, comme la France avec le Front national, les Pays-Bas avec le Mouvement Pim Fortuyn, la Belgique flamande avec le Vlaams Belang, que chez les nouveaux entrants, comme la Pologne où la Ligue des Familles accuse la mondialisation mais également l'Union européenne de porter atteinte à l'identité nationale polonaise.

tionnel après le constat de l'échec de la ratification du traité constitutionnel (article IV-447 TCE)³¹⁾. La question de l'adhésion de la Turquie, qui fait à peu près l'unanimité contre elle dans l'opinion publique, a, quant à elle, été mise sous le boisseau, et ce d'autant plus qu'elle fait l'objet d'une disposition indirecte à l'article 88-5 de la Constitution de 1958³²⁾.

Bien que traditionnellement classé parmi les personnalités pro-européennes les plus enthousiastes de l'échiquier politique français, François Bayrou, qui s'est exprimé sur ce thème beaucoup plus tard que ses deux rivaux de l'UMP et du PS, à l'occasion de deux discours à Strasbourg, le 12 février 2007, et à Bruxelles, le 8 mars 2007, a prudemment appelé de ses vœux « un nouveau projet de Constitution court, compréhensible par tous, qui précise clairement les droits des citoyens et comment sont prises les décisions européennes »³³⁾. Selon le leader centriste pour qui « l'Europe n'est pas seulement une nécessité pour [les] Européens [mais] une

30) RICARD-NIHOUL, « *Alibi, atout ou arlésienne ?* », *op. cit.*, p. 4.

31) L'article IV-447 du TCE dispose que : « Le présent traité est ratifié par les Hautes Parties Contractantes, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. Les instruments de ratification sont déposés auprès du gouvernement de la République italienne » (art. IV-447.1) ; « Le présent traité entre en vigueur le 1er novembre 2006, à condition que tous les instruments de ratification aient été déposés, ou, à défaut, le premier jour du deuxième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification de l'État signataire qui procède le dernier à cette formalité » (art. IV-447.2), in « *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* », Paris : La Documentation Française, 2004, p. 223. En outre, la déclaration n°30 annexée au Traité prévoit que : « La Conférence note que, si à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la signature du traité établissant une Constitution pour l'Europe, les quatre cinquièmes des États membres ont ratifié ledit traité et qu'un ou plusieurs États membres ont rencontré des difficultés pour procéder à ladite ratification, le Conseil européen se saisit de la question », in PONCINS Étienne de, « *La Constitution européenne en 25 clefs* », Paris : Éditions Lignes de Repères, 2005, pp. 111-114. Au 31 mai 2007, 18 États ont achevé le processus de ratification, 2 ont rejeté le traité et 7 autres ont suspendu le processus (le Danemark, l'Irlande, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède). Quant au délai de deux ans à compter de la signature à Rome, il est largement écoulé.

32) A la suite des modifications du Titre XV « Des Communautés européennes et de l'Union européenne » introduites par la loi constitutionnelle n°2005-204 du 1er mars 2005 (article 2), l'article 88-5 dispose que : « Tout projet de loi autorisant la ratification d'un traité relatif à l'adhésion d'un État à l'Union européenne et aux Communautés européennes est soumis au référendum par le Président de la République ». Conseil constitutionnel, *Constitution du 4 octobre 1958* version à jour des révisions constitutionnelles de mars 2005 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/textes/constit.pdf> (consulté le 14.01.2007).

proposition pour le reste du monde »³⁴⁾, « une partie importante du rejet est venue du caractère illisible des textes ». Il ajoute que cette illisibilité a été perçue par les Français comme un piège ou une tentative pour « leur imposer un modèle de société [ultralibéral, marchand, financier] dont ils ne voulaient pas, [...] leur arracher leur identité [au profit] d'une identité passe-partout et qui ne répondrait plus à leur besoin de fierté nationale »³⁵⁾. Ainsi, François Bayrou propose-t-il une loi fondamentale qui n'aborde que les seuls principes, institutions, compétences et procédures et exclut les orientations et les contenus des politiques, en l'occurrence la partie III polémique du TCE. S'impose alors la procédure de la convention intergouvernementale, aux travaux de laquelle les parlementaires nationaux et européens devront être associés, dans la mesure où il faudra « rebâtir un système entièrement nouveau »³⁶⁾. Quant à la ratification du nouveau texte, étant donné qu'il « s'agit de recréer le lien de toute une nation avec son engagement européen »³⁷⁾, elle ne saurait en aucune manière, en France, éviter la voie référendaire, car « seul le peuple lui-même peut refaire ce que le peuple a défait »³⁸⁾. François Bayrou justifie la fermeté de cette position par « une exigence qui n'est pas d'ordre juridique, mais politique et morale »³⁹⁾, mais peut-être aussi par une « volonté de capitaliser sur son image de pro-européen pour remporter un référendum que son prédécesseur a perdu, renforçant par là sa légitimité d'homme d'État »⁴⁰⁾.

À gauche, sur la question des institutions, le projet socialiste pour 2007⁴¹⁾, dans une sous-partie consacrée à la relance de l'Europe⁴²⁾, n'offre aucune proposition nouvelle : nouveau texte de facture strictement institutionnelle, renégociation du TCE et ratification par voie référendaire. L'accent est néanmoins mis sur les préoccupations

33) BAYROU François, « *La France de toutes nos forces* », Programme d'action de François Bayrou, Programme du candidat pour l'élection présidentielle de 2007, 20 p. [en ligne]. Disponible sur le site : <http://www.bayrou.fr>.

34) BAYROU François, « *L'Europe est une proposition pour le reste du monde* », discours prononcé le 8 mars 2007 à Bruxelles. Disponible sur le site : <http://www.bayrou.fr>.

35) *Ibid.*

36) *Ibid.*

37) *Ibid.*

38) *Ibid.*

39) *Ibid.*

40) RICARD-NIHOUL, « *Alibi, atout ou arlésienne ?* », *op. cit.*, p. 9.

41) « *Réussir ensemble le changement* », Projet socialiste pour la France, 1er juillet 2006, p. 32. Disponible sur le site : <http://projet.parti-socialiste.fr>.

sociales avec l'augmentation du budget européen pour mieux financer les politiques communes, la priorité accordée au plein emploi et la négociation d'un traité social « pour harmoniser par le haut les droits sociaux dans l'Union [et proposer] à nos partenaires d'adopter des critères de convergence sociale »⁴³⁾. Adopté le 1er juillet 2006, le projet présidentiel s'inscrit indiscutablement dans l'esprit de la synthèse opérée au congrès socialiste du Mans entre le 18 et le 20 novembre 2005. Texte de réconciliation, ce projet s'efforce, d'une part, de gommer les divisions récurrentes entre socialistes depuis la victoire du non au référendum. Par un engagement clair, ceux-ci précisent qu'ils refuseront « une ratification du traité constitutionnel européen tel qu'il a été rejeté le 29 mai, même s'il est accompagné d'un nouveau préambule »⁴⁴⁾ et qu'ils proposeront « l'élaboration d'un traité strictement institutionnel qui organisera efficacement les pouvoirs, avec un Parlement européen exerçant ses pleines responsabilités législatives et budgétaires, un Président de la commission élu par le Parlement, un Conseil européen, avec à sa tête un Président de l'Europe »⁴⁵⁾, traité qui « sera soumis au peuple par référendum »⁴⁶⁾. Mais le projet présidentiel socialiste réalise, d'autre part, le tour de force de fédérer une partie des anciens alliés de la « gauche plurielle »⁴⁷⁾. Moyennant une charge contre l'indépendance de la BCE⁴⁸⁾, Ségolène Royal obtient le ralliement de Jean-Pierre Chevènement. Dans leur déclaration commune, le PS et le MRC⁴⁹⁾ déclarent qu'ils « prennent acte du vote des Français du 29 mai 2005, refusent toute ratification du texte rejeté, sauf introduction

42) *Ibid.*, Partie IV « Faire réussir la France en Europe et dans le monde », sous-partie I « Relancer l'Europe », pp. 30-35. Trois thèmes sont ici déclinés : Redéfinir son projet et ses frontières (A), Relancer la dynamique européenne (B), Élaborer un nouveau Traité constitutionnel (C).

43) « *Réussir ensemble le changement...* », *op. cit.*, p. 31.

44) *Ibid.*, p. 32.

45) *Ibid.*

46) *Ibid.*

47) NOBLECOURT Michel, « *La gauche gomme son clivage européen* », *Le Monde*, 27 décembre 2006.

48) Lors de la séance d'ouverture du congrès du Parti socialiste européen à Porto, le 8 décembre 2006, Ségolène Royal suggère que la BCE soit soumise aux décisions politiques de l'Eurogroupe. « *Ségolène Royal s'en prend à la BCE et prône une "Europe des gens"* », *Le Monde*, 7 décembre 2006.

49) Le Mouvement républicain et citoyen est une formation souverainiste de gauche associée à l'aventure de la gauche plurielle, la majorité parlementaire issue des élections législatives de 1997 qui a soutenu le gouvernement de Lionel Jospin (1997-2002).

dans un simple traité institutionnel de dispositions ne posant pas de problème de fond (ainsi la désignation d'un président du Conseil européen pour deux ans et demi renouvelables) ou sur lesquelles un accord entre partis pourra intervenir »⁵⁰⁾. Ils précisent également qu'une « relance sera proposée à nos partenaires, fondée sur une action concertée de retour à la croissance (gouvernement économique de la zone euro, réforme de la BCE et du pacte de stabilité) [et que si] des avancées institutionnelles sont possibles en accord avec nos partenaires, elles feront l'objet d'un traité institutionnel soumis à référendum mais qui ne saurait en aucun cas prévaloir sur la constitution nationale »⁵¹⁾. La campagne interne pour l'investiture de son candidat à l'élection présidentielle, qui reproduit au sein du PS le contexte national de gêne des partisans du oui évoqué plus haut, fournit l'occasion de tester la compatibilité du projet avec de nouvelles propositions. Alors que Dominique Strauss-Kahn et Ségolène Royal sont contraints de demeurer discrets sur la relance institutionnelle de l'Union, leur compétiteur, Laurent Fabius, opposant reconnu du traité constitutionnel, peut y apparaître comme le défenseur d'une Europe qu'il souhaite renforcée grâce à l'adoption d'un traité social et d'un traité fiscal et peut y développer son plan de relance, méthode et calendrier inclus⁵²⁾. Cependant, à cette « Europe par la gauche »,

50) Déclaration commune PS-MRC (Volet politique) adoptée le 10 décembre 2006 pour le MRC et le 12 décembre 2006 pour le PS. Disponible sur le site : <http://www.chevenement.fr>.

51) *Ibid.*

52) FABIUS Laurent, « *Relancer l'Union européenne* », Le Monde, 22 mai 2006. La démarche suggérée pour l'élaboration d'un nouveau traité s'organise autour de trois étapes : « [A]bandonner la troisième partie du texte, la plus longue, celle qui a concentré l'essentiel des critiques puisqu'elle comportait des politiques libérales souvent inadaptées à la situation et des dispositions qui n'ont pas à figurer dans une Constitution, [...] reprendre l'essentiel de la deuxième partie du texte, consacrée à la Charte des droits fondamentaux, et qui s'inscrit, en dépit de ses insuffisances, dans le sens de l'Europe sociale nécessaire pour lutter contre la dérive libérale, [...] [et] au sein des première et quatrième parties [...] opérer le tri entre les dispositions acceptables et celles qui ne le sont pas ». Sont notamment évoqués : la conciliation entre le principe du respect de la concurrence et celui du service public, la facilitation indispensable des coopérations renforcées entre États et l'assignation à la BCE d'objectifs en matière de croissance et d'emploi. Concernant la méthode et le calendrier, il évoque : « une élaboration intergouvernementale qui pourrait être préparée après 2007 ; la tenue d'un Congrès, composé [...] à parité de représentants du Parlement européen et des Parlements nationaux ; ou bien encore la réunion d'une Assemblée constituante, élue en même temps que le prochain Parlement européen en 2009. » Quant à la ratification, par référendum ou voie parlementaire, elle devrait dans l'idéal intervenir le même jour dans les 25 États de l'Union.

la candidate socialiste investie par 60,7% des militants à l'occasion d'élections primaires inédites en France⁵³⁾, déclare préférer « réussir l'Europe par la preuve », même si elle n'hésite pas à critiquer le pacte de stabilité et de croissance : « retrouver le sens des choix politiques pour piloter l'économie européenne [suppose] la réforme du pacte de stabilité et de croissance pour instaurer un pilotage par l'Eurogroupe. Ce qui permettrait d'adapter la contrainte budgétaire à l'objectif de création d'activité et d'emplois »⁵⁴⁾. Le lancement, sous présidence allemande, d'un débat démocratique sur les objectifs de l'Europe⁵⁵⁾, poursuivi et synthétisé sous les présidences portugaise et slovène, lui paraît être un préalable à la convocation par la présidence française d'une « convention chargée de rédiger le texte de la réforme institutionnelle qui serait présenté aux peuples, le même jour, suivant la procédure que chaque pays aura choisie »⁵⁶⁾. Hormis, ce dernier aspect calendaire, le Pacte présidentiel de Ségolène Royal reprend ainsi les grandes lignes du projet socialiste pour 2007, notamment le principe de l'adoption d'un protocole social (mesure 90) et ceux de l'inscription dans les statuts de la BCE de l'objectif de croissance-emploi et de la création d'un gouvernement de la zone euro (mesure 89)⁵⁷⁾.

Mais c'est surtout le projet de relance présenté par le candidat Sarkozy qui retient le plus l'attention, en raison, d'une part, de son audace et de son antériorité qui en font la référence aussi bien dans le débat politique interne qu'au niveau européen, et d'autre part, de l'accession à la Présidence de la République de son concepteur et, par voie de conséquence, de son éventuelle applicabilité. Avec sa stratégie en deux volets, Nicolas Sarkozy est très tôt parvenu à se positionner au coeur du débat

53) MANDRAUD Isabelle, « *Les résultats de la primaire au PS - Raz-de-marée pour Ségolène Royal* », Le Monde, 18 novembre 2006. Investie candidate du PS à l'élection présidentielle dès le premier tour, le 16 novembre 2006, Ségolène Royal bénéficie d'une légitimité incontestable avec un taux de participation de 82,3%, soit 178 632 des 216 969 adhérents inscrits. Elle devance Dominique Strauss-Kahn (20,57%) et Laurent Fabius (18,73%) qui « ne retrouve pas le niveau des suffrages qu'il avait obtenus au congrès du Mans en 2005 ». Pour ces derniers « qui ont, jusqu'au bout, tenté d'arracher un second tour après six semaines de campagne, trois débats télévisés et trois meetings communs en province, le coup est rude ».

54) ROYAL Ségolène, « *L'Europe par la preuve (avec les 7 propositions)* », conférence de presse prononcée à l'Assemblée nationale, le 11 octobre 2006.

55) Parallèlement à une consultation des citoyens... sur Internet.

56) ROYAL, conférence de presse du 11 octobre 2006, *op. cit.*

57) ROYAL Ségolène, « *Le Pacte Présidentiel* », Programme de la candidate pour l'élection présidentielle de 2007, 25 p. [en ligne]. Disponible sur le site : <<http://www.desirdavenir.org>>.

européen et au coeur du débat français sur l'Europe⁵⁸⁾, au moyen de quelques idées simples. Tout d'abord, « l'Union doit se donner un texte de référence, [...] qui aille au-delà des dispositions techniques contenues dans les traités actuels, et qui scelle la dimension fondamentalement politique de la construction européenne »⁵⁹⁾. Ce « traité fondamental » devrait notamment définir ce qu'est l'Europe, et par là ceux qui ont vocation à la rejoindre, ainsi que son projet et ses politiques. Ensuite, sur le constat, Nicolas Sarkozy rappelle que « nos concitoyens s'impatientent de voir l'Europe incapable de dégager des perspectives claires et de prendre des décisions compréhensibles »⁶⁰⁾. Le moment lui paraît donc venu de « rétablir la capacité de décision de l'Union [...] [grâce à] des règles de fonctionnement efficaces »⁶¹⁾. Exposé lors d'un discours prononcé à Bruxelles⁶²⁾, le 8 septembre 2006, devant le cercle de discussion pro-européen « les Amis de l'Europe » et la Fondation Robert Schuman, l'agenda européen du candidat de l'UMP privilégie, d'un côté, une première phase rapide de négociation d'un mini-traité, afin de répondre à l'urgence d'une alternative aux modes de fonctionnement inopérants de l'Union européenne dans le cadre juridique du Traité de Nice, et d'un autre côté, une seconde phase de débat sur l'avenir de l'Union, afin d'aborder les questions quasi-ontologiques et téléologiques relatives aux frontières, à l'identité culturelle et au sens du projet européen.

La première phase, qui incluerait l'élaboration et la ratification par voie parlementaire d'un nouveau traité d'ici la fin de la présidence française (décembre 2008), consisterait à reprendre l'ensemble des dispositions du TCE relatives à la majorité qualifiée et à la codécision en matière judiciaire et pénale, à la règle de la double majorité, à l'élection du Président de la Commission par le Parlement, au principe de subsidiarité⁶³⁾, à la présidence stable du Conseil européen, à la mise en place d'un Ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, au droit d'initia-

58) DEHOUSSE Renaud, « *Europe : la Constitution n'est ni le problème ni la solution* », Télés, 22 janvier 2007 [en ligne]. Disponible sur : http://www.telos-eu.com/2007/01/europe_la_constitution_nest_ni.php (consulté le 23.05.2007).

59) SARKOZY Nicolas, discours prononcé le 8 septembre 2006 à Bruxelles. Disponible sur le site : <http://www.u-m-p.org/>.

60) *Ibid.*

61) *Ibid.*

62) L'approche sarkozyste sur l'Europe doit beaucoup à Michel Barnier, ancien ministre des affaires étrangères et ancien commissaire européen, ainsi qu'à Alain Lamassoure, député européen et ancien ministre délégué aux affaires européennes.

tive citoyenne et au renforcement des coopérations renforcées. Nicolas Sarkozy imagine, de façon moins détaillée⁶⁴⁾, la seconde phase avec « une grande Convention, dont les membres seraient désignés après un vrai débat démocratique, notamment devant les parlements nationaux et dont le mandat serait très large. Elle pourrait se réunir après les élections européennes de 2009 : ainsi la campagne européenne serait-elle l'occasion d'un véritable débat de fond sur l'avenir de l'Union, et les représentants au Parlement européen disposeraient-ils de ce fait d'un mandat démocratique clair »⁶⁵⁾. Proche dans son inspiration des propositions formulées par le sénateur français Hubert Haenel⁶⁶⁾, elle verrait la remise à plat des structures actuelles de l'Union selon quatre axes de réflexion : en premier lieu, la transformation de la Commission en véritable gouvernement européen que composerait librement son président avant de se présenter devant le Parlement pour y recevoir l'investiture ; en second lieu, l'extension du vote à la majorité et du développement des coopérations renforcées, afin de passer outre les réticences de certains États et de progresser dans certaines matières, fiscale par exemple ; en troisième lieu, le renforcement du budget par l'affectation de plus de ressources nationales aux différentes politiques européennes ; et en dernier lieu, l'européanisation de l'élection du Parlement avec la possibilité d'apparementement de listes de plusieurs États membres⁶⁷⁾.

Pour séduisante qu'elle apparaisse, la stratégie développée par le candidat de l'UMP pendant la campagne présidentielle méconnaît, cependant, deux aspects non-

63) « Le principe d'attribution régit la délimitation des compétences de l'Union. Les principes de subsidiarité et de proportionnalité régissent l'exercice de ces compétences » (art. I-11.1).
« *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* », *op. cit.*, p. 15.

64) Son autre grand discours de campagne consacré à l'Europe, « *Je veux que l'Europe change* », prononcé le 21 février 2007 à Strasbourg, ne revient pas sur les détails du second volet de son projet de relance. Disponible sur le site : <http://www.u-m-p.org>.

65) SARKOZY, discours de Bruxelles, *op. cit.*

66) HAENEL Hubert, « *Réflexions d'un ancien conventionnel sur la relance européenne* », Note de la Fondation Robert Schuman, n°40, février 2007. Ancien maître des requêtes au Conseil d'État (1977-1986), sénateur UMP du Haut-Rhin (depuis 1986). Président de la Délégation du Sénat pour l'Union européenne (depuis 1999), il a été à ce titre membre de la Convention chargée d'élaborer la Charte des Droits fondamentaux (2000) et membre de la Convention sur l'avenir de l'Europe (2002-2003).

67) AUTRET Florence, « *Sur l'Europe au moins Sarkozy n'est pas partisan de la rupture...* », *Télos*, 13 septembre 2006 [en ligne]. Disponible sur : http://www.telos-eu.com/2006/09/sur_leurope_au_moins_sarkozy_n.php (consulté le 23.05.2007).

négligeables. Tout d'abord, au plan européen, elle minimise la fragilité des compromis qui sous-tendent le traité constitutionnel. Le risque n'est donc pas nul de voir revenir sur la table des négociations des avancées concédées un peu trop vite au goût de certains États, en particulier les transferts de souveraineté induits par l'extension du champ d'application du vote à la majorité. En outre, au plan national, où nous l'avons vu la question demeure sensible, la méthode choisie d'une ratification par voie parlementaire ne manquera pas de prêter le flanc à la critique et d'être perçue par une frange de l'opinion comme une tentative de faire passer une réforme qui reprend les termes, même si limités exclusivement aux aspects institutionnels les moins controversés, du texte rejeté en 2005.

III- Des propositions europhiles soucieuses d'apporter des réponses aux préoccupations exprimées par les Français en 2005 tentent d'enrayer la tendance au repli national.

« Nous voulons l'Europe, nous la voulons parce que sans elle nos vieilles nations ne pèseront rien dans la mondialisation, sans elle nos valeurs ne pourront pas être défendues, sans elle le choc des civilisations deviendra plus probable et le péril pour l'humanité sera terrible »⁶⁸⁾ lance Nicolas Sarkozy à ses sympathisants. Même si les modalités concrètes diffèrent, la nécessité de prendre en compte l'Europe et sa réalité transpire de quasiment tous les programmes des candidats à l'élection présidentielle, à l'exception de celui de Gérard Schivardi. En revanche, presque partout se répète la même erreur de pédagogie : toutes les tentatives de réconciliation de l'idée européenne avec les Français vantent inexorablement les avantages que la France pourrait en retirer mais rarement les fruits que l'unification politique et économique pourrait apporter à l'ensemble de l'Union. Serait-ce là une vilaine propension de la classe politique hexagonale de décider un jour avec ses partenaires au sein des instances européennes et de pourfendre le lendemain la législation imposée par les bureaucrates bruxellois ? Comme l'affirme François Bayrou, un nouveau traité constitutionnel ne sera pas suffisant pour que l'Union devienne un acteur politique incontournable sur la scène internationale et réponde aux attentes exprimées par ses citoyens. La relance constitutionnelle ne revêt en soi pas d'autre objectif que de mettre un peu d'ordre dans l'édifice institutionnel actuel. De la même façon que le traité constitu-

68) SARKOZY Nicolas, discours d'investiture prononcé le 14 janvier 2007 devant le Congrès de l'UMP. Disponible sur le site : <http://www.u-m-p.org>.

tionnel ne comportait aucune avancée majeure sur les thèmes les plus proches des préoccupations des citoyens, en particulier leur demande de protection, il ne contenait pas plus de réponse satisfaisante sur la meilleure façon de relever les nouveaux défis⁶⁹. Les six grands chantiers à dimension européenne mis en lumière par le candidat centriste, dans les domaines de la politique économique (avec l'harmonisation budgétaire et fiscale), de l'énergie, du changement climatique et de la biodiversité, de la recherche, de l'immigration et du co-développement et de la défense parlent à la raison. Pour qu'une telle Europe se rapproche des citoyens, et afin que l'intégration ne soit plus perçue comme une menace supplémentaire faite à leur sécurité, elle doit aussi leur parler au coeur en apportant des réponses concrètes à ces nouvelles sources d'inquiétude qui n'érodent pas par ailleurs les systèmes nationaux de protection déjà en place.

Sur cet aspect du traitement des peurs et de l'assimilation de l'Europe à ces peurs, les candidats à l'élection présidentielle tâtonnent mais n'ont pas su se faire ni psychologues ni pédagogues. Au contraire, l'incitation au repli national demeure une approche florissante de la problématique européenne.

IV- La permanence d'une exploitation désespérée de la dénonciation multiforme de la construction européenne témoigne du malaise français face aux conséquences de la mondialisation.

Parallèlement au volontarisme courageux mais discret des candidats étiquetés pro-constitution, l'essentiel de l'offre politique de l'élection présidentielle en 2007, des trotskystes à l'extrême droite en passant par les communistes, les altermondialistes, les chasseurs et les traditionalistes, se complaît dans une dénonciation systématique et tous azimuts de la construction européenne accusée de tous les maux, de tous les dysfonctionnements et de toutes les incuries. Pour les uns, le rejet de la construction européenne en sa forme actuelle prend sa source dans la critique de l'ultralibéralisme, dont elle serait le vecteur, et de la mondialisation, dont elle serait le cheval de Troie, et de sa soumission fantasmée aux intérêts du grand capital, dans une rhétorique marxiste-léniniste révolutionnaire jusque dans les slogans. Pour les autres, l'Union

69) Voir notre étude « La problématique européenne post-référendaire. Relecture des étapes et redéfinition des enjeux de la construction européenne », in *Revue du Centre d'études européennes*, Université Nanzan, Nagoya, "Yôroppa Kenkyû Sentâ Hô" Vol. 12, n° 1 (mars 2006), pp. 1-24.

européenne, sous le sobriquet d'Europe de Bruxelles, incarne une machinerie bureaucratique tentaculaire devenue incontrôlable et toute entière vouée à la destruction des nations et de leur souveraineté.

Sont représentatifs de la première catégorie, les cinq candidats issus de la gauche de la gauche. Le Parti communiste français (PCF), la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), Lutte ouvrière (LO) et les Altermondialistes militent, dans une surenchère doctrinale lexicalement - sinon conceptuellement - légèrement anachronique, en faveur de l'abrogation de tous les traités existants, y compris celui de Rome, du démantèlement de l'ensemble des institutions de l'Union et de la réorganisation de la coopération en Europe sur des bases souvent éloignées de la réalité. Devant le Bundestag, Marie-George Buffet se déclare « convaincue que le rejet du traité constitutionnel est fondamentalement salutaire [car] il a permis la prise de conscience du dévoiement du projet européen dans cette fuite en avant libérale »⁷⁰⁾. Fidèle à l'expression des préoccupations sociales et sociétales nouvelles, elle propose ainsi de « relancer la bataille pour que la Banque centrale soit enfin sous le contrôle des peuples, pour que sa politique du crédit favorise bien l'emploi, les salaires et une nouvelle croissance socialement utile et respectueuse de l'environnement »⁷¹⁾ et rappelle que « la promotion de la culture exige de vraiment transformer la donne en Europe [...] loin de toute pratique néocoloniale »⁷²⁾. Face à la crise de l'Europe capitaliste, « l'alternative européenne démocratique et sociale » du candidat de la LCR, Olivier Besancenot, qualifiée aussi « [d']États-Unis socialistes d'Europe » « ne pourra naître que d'une volonté des peuples exprimée démocratiquement et non d'un accord au sommet entre les multinationales, les banques et les États »⁷³⁾. Pour l'autre famille trotskyste concurrente, « l'Union européenne n'a été constituée qu'en fonction des besoins des grands groupes industriels et financiers pour élargir la taille de leurs marchés et pour harmoniser en leur faveur la circulation des capitaux, la fiscalité, les contraintes légales »⁷⁴⁾, ce qui, si on se plaçait dans un autre ordre de valeurs, ne serait pas foncièrement inexacte. La vision de l'unification de l'Europe défendue par Arlet-

70) BUFFET Marie-George, discours prononcé le 9 mars 2007 au Bundestag à Berlin.

71) BUFFET Marie-George, discours prononcé le 9 février 2007 à Bourges.

72) BUFFET Marie-George, discours prononcé le 1er mars 2007 à Paris.

73) BESANCENOT Olivier, « *Nos vies valent plus que leurs profits* », Manifeste de la LCR, Programme du candidat pour l'élection présidentielle de 2007. [en ligne]. Disponible sur le site : <http://www.besancenot2007.org>.

te Laguiller se résume ainsi : « la suppression complète des frontières entre tous les peuples qui désirent s'associer »⁷⁵⁾. La même tonalité se fait entendre chez le leader syndical altermondialiste, José Bové, dont 3 des 125 propositions concernent l'Europe. La proposition 113 propose de dresser « un état des lieux de tous les textes européens [...] qui fondent l'Europe libérale et constituent autant de verrous au déploiement d'une politique de progrès social, d'une démocratie citoyenne et d'une stratégie internationale de co-développement »⁷⁶⁾ ce qui passe inmanquablement par la remise en cause du statut d'indépendance de la BCE pour faire « reculer le pouvoir des marchés financiers ». En contre-point de ses concurrents, le Parti des travailleurs (PT) qui ne souhaite en aucun cas de nouveau traité, même plus conforme aux revendications des classes populaires et des catégories les plus pauvres, exige, « pour la reconquête de la démocratie politique et sociale », « une rupture immédiate avec l'Union européenne »⁷⁷⁾ que son candidat Gérard Schivardi rend responsable des licenciements chez Airbus, chez Alcatel et jusque dans l'Éducation nationale : « c'est la BCE qui fixe à la place des États les taux d'intérêt qui poussent à la misère les familles surendettées, la politique de l'euro fort qui bloque [les] salaires »⁷⁸⁾.

La dénonciation souverainiste est pour sa part illustrée, dans cette campagne présidentielle 2007, à l'extrême droite par le Front national (FN) et à ses marges par deux mouvements traditionnalistes, le Mouvement pour la France (MPF) et Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CPNT). Défenseur de « nations libres, puissantes et souveraines »⁷⁹⁾ capables de faire front face à la dérive centralisatrice de « l'eurojacobinisme » et à l'hégémonie américaine, Jean-Marie Le Pen affirme que « pour préserver notre identité et notre sécurité, il faut en effet limiter l'accès à notre territoire, ce qui suppose d'en avoir le contrôle et donc d'entrer en négociation avec nos parte-

74) LAGUILLER Arlette, Programme de la candidate pour l'élection présidentielle de 2007 [en ligne]. Disponible sur le site : <<http://www.arlette-laguiller.org>>.

75) LAGUILLER Arlette, discours prononcé le 30 mars 2007 à Strasbourg.

76) BOVÉ José, « 125 propositions pour gagner », Programme du candidat pour l'élection présidentielle de 2007 [en ligne]. Disponible sur le site : <<http://www.unisavecbove.org>>.

77) SCHIVARDI Gérard, Programme du candidat pour l'élection présidentielle de 2007 [en ligne]. Disponible sur le site : <<http://www.schivardi2007.com>>.

78) SCHIVARDI Gérard, discours prononcé le 24 mars 2007 à Montpellier.

79) LE PEN Jean-Marie, « *Libérons la France* », Programme du candidat pour l'élection présidentielle de 2007, 187 p. [en ligne]. Disponible sur le site : <<http://www.lepen2007.fr>>. Voir les propositions 1 à 8 pp. 70-72.

naires européens pour récupérer, au plus vite, les moyens de maîtriser notre destin »⁸⁰⁾. Le candidat du FN propose ainsi de rétablir les contrôles aux frontières intérieures de l'Europe, de dénoncer tous les traités européens en vigueur. Il préconise dans le même esprit un retour au franc et une sortie immédiate de la France de l'Union, coupable à ses yeux d'être pêle-mêle la fin de la souveraineté politique, de la prospérité économique, des protections sociales, de l'indépendance alimentaire, d'être la faillite financière, un ordre juridique insensé et totalitaire, la submersion par la "culture" d'Hollywood...⁸¹⁾ Le candidat du MPF, Philippe de Villiers, pourfendeur du traité de Maastricht et de la Constitution européenne, souhaite, en revanche, plus simplement contraindre Bruxelles à s'adapter aux États membres, afin qu'une plus grande liberté leur soit accordée. Il propose ainsi de sanctuariser la souveraineté de la France par une révision constitutionnelle qui poserait les principes selon lesquels « le droit français est supérieur au droit européen »⁸²⁾ et « tout nouveau traité européen [doit être] obligatoirement soumis à l'approbation du peuple français par référendum, afin d'empêcher les ratifications "sous le manteau" »⁸³⁾. Favorable à une Europe dirigée par les peuples, il milite également pour jeter les bases d'une nouvelle Europe qui « fixera une fois pour toutes le périmètre, l'architecture et le projet européen »⁸⁴⁾. Enfin, le candidat de la ruralité, Frédéric Nihous, déplore que la construction européenne ait été « depuis trop longtemps l'affaire de bureaucrates qui méprisent les peuples »⁸⁵⁾ et prône une Europe de la coopération, « de grands projets librement consentis par les États et qui respectera les identités et les cultures de chaque État »⁸⁶⁾. Face à l'ogre bureaucratique bruxellois, CPNT réclame des procédures plus simples et transparentes, une information régulière des peuples et l'intégration des parlements nationaux dans les processus décisionnels, l'instauration d'un droit de veto pour chaque État et le recours systématique au référendum pour

80) LE PEN Jean-Marie, discours prononcé le 3 mars 2007 à Marseille.

81) LE PEN, « *Libérons la France* », *op. cit.*, pp. 62-72.

82) VILLIERS Philippe de, « *Pour la France* », le journal de campagne de Philippe de Villiers, n°51, mars-avril 2007. Ce numéro spécial reprend les 337 propositions du candidat, pp. 4-27. Proposition n°314.

83) *Ibid.*, proposition n°315.

84) *Ibid.*, proposition n°316.

85) NIHOUS Frédéric, Programme du candidat pour l'élection présidentielle de 2007 [en ligne]. Disponible sur le site : <<http://www.nihous2007.fr>>.

86) *Ibid.*

tout nouveau projet de traité.

En guise de conclusion

Deux ans après le choc du non de la France au projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe, il demeure donc toujours très délicat d'y aborder ouvertement la thématique européenne. Alors que la dynamique communautaire marque le pas et bien que les Français attendent des propositions concrètes sur l'état et le devenir de l'Union européenne, la place de leur pays en son sein et sur leurs grandes interrogations, en matière notamment de développement économique, de protection sociale, de fiscalité, de recherche, de maîtrise des flux migratoires, d'approvisionnements énergétiques et de préservation des équilibres environnementaux et climatiques, dont chacun perçoit l'évidente dimension continentale, les candidats europhiles à l'élection présidentielle de 2007, qui ont pourtant attiré sur leurs noms 77,19%⁸⁷⁾ des suffrages au premier tour, se sont, tout au long d'une campagne prudente et discrète, contentés du service minimum avec des calendriers et leurs modalités de relance du processus institutionnel limité aux seuls aspects les plus consensuels du traité constitutionnel européen (présidence permanente du Conseil européen, répartition des compétences, vote à la double majorité des pays et des citoyens au Conseil, extension du champ de la majorité qualifiée et de la codécision, ministre des affaires étrangères et service diplomatique européens) dans le rappel permanent du respect et de l'irréversibilité du choix exprimé par le peuple souverain.

Néanmoins, l'immanence de cette inhibition noniste dans le débat public pourrait bien se révéler dommageable pour la France, dans la mesure où, depuis le début de la présidence allemande de l'Union en janvier 2007 jusqu'à la réunion du Parlement européen élu en juin 2009, s'ouvre une fenêtre d'opportunité propice pour relancer l'aventure européenne sur des rails raisonnables. C'est en effet le calendrier fixé par Angela Merkel dans la déclaration solennelle de Berlin qui rappelle, d'une part, la nécessité de « toujours adapter la construction politique de l'Europe aux réalités nouvelles »⁸⁸⁾ et suggère, d'autre part, l'objectif « d'asseoir l'Union européenne sur des bases communes rénovées d'ici les élections au Parlement européen de 2009 »⁸⁹⁾. Afin de tenir toute leur place dans les négociations qui devraient ainsi s'engager, les autorités françaises doivent impérativement s'assurer d'une totale capacité de réflé-

87) Soit 28 345 560 des 44 472 834 électeurs inscrits ou des 36 719 396 suffrages exprimés.

xion et de proposition et d'une adhésion refondée de leurs citoyens à l'œuvre européenne, sous peine de ne pouvoir se présenter suffisamment réceptives et ouvertes à toute idée de compromis. Car, entre la remarque de Jean-Claude Juncker, selon laquelle « l'accord est nécessaire, possible, mais pas certain »⁹⁰⁾ compte-tenu des nombreux désaccords « sur la méthode à privilégier, sur la charte des droits fondamentaux, sur la structure du nouveau traité, sur les symboles européens, sur la primauté du droit européen sur le droit national, ou le renforcement des pouvoirs d'intervention des Parlements nationaux »⁹¹⁾, et la ferme mise en garde adressée à la présidence allemande par Jo Leinen⁹²⁾ opposé à tout « pinailage » qui mènerait « au démembrement du traité constitutionnel »⁹³⁾, se profilent l'étroitesse de la marge de manœuvre dont disposeront, d'ici à la fin 2008, les présidences allemande, portugaise, slovène et française et la finesse des concessions et des compromis qu'elles devront réussir à nouer et à faire accepter.

Enfin, ce processus de relance requiert, certes, la bonne volonté de chaque État membre, mais aussi un *aggiornamento* idéologique de la part de la France : « Nier l'Europe, c'est se condamner à l'insignifiance. La taille critique pour exercer une influence n'est plus le pays, mais l'Europe »⁹⁴⁾. Longtemps schizophrène, la politique

88) « Déclaration à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature des Traités de Rome », Berlin, le 25 mars 2007 [en ligne]. Disponible sur : http://www.eu2007.de/de/News/download_docs/Maerz/0324-RAA/French.pdf (consulté le 18.04.2007).

89) *Ibid.*

90) JUNCKER Jean-Claude, « Constitution européenne : l'accord est nécessaire, possible, mais pas certain », propos recueillis par Philippe Ricard, *Le Monde*, 17 mai 2007. Jean-Claude Juncker est premier ministre du Luxembourg et président de l'Eurogroupe.

91) *Ibid.*

92) Jo Leinen est le président social-démocrate allemand de la Commission constitutionnelle au Parlement européen.

93) « Le mini-traité voulu par Nicolas Sarkozy jugé "inacceptable" par un responsable du Parlement européen », dépêche AFP, *Le Monde*, 8 mai 2007. Sont également rapportés les propos suivants : « Le Parlement européen n'acceptera pas que le nouveau traité génère moins de démocratie, moins de transparence et moins d'efficacité que l'ancien. [...] Il n'acceptera pas non plus une restriction des droits civils et de la participation citoyenne. Une telle régression serait un manque de respect vis-à-vis des dix-huit pays membres qui ont approuvé le premier traité constitutionnel. [...] Le traité doit devenir plus compréhensible et plus lisible pour le citoyen, et s'accommoder de déclarations politiques et de protocoles. Une déclaration politique pourrait ainsi décrire les grands défis de la mondialisation pour l'Europe, et les moyens et possibilités de les résoudre. »

européenne de la France, à la fois souverainiste et intégrationniste, a tantôt versé dans la simple coopération entre États, et s'est tantôt aventurée dans d'audacieux transferts de souveraineté consentis à des organes supranationaux. Dans un cas, la conception gaulliste n'y voyait qu'un multiplicateur de puissance, qu'une simple projection des idées et des intérêts français à l'échelle de l'Union, et dans l'autre, la conception des pères fondateurs présupposait une convergence fondamentale des intérêts des États membres en vertu de laquelle les solutions relèvent de compromis acceptés au nom de la conscience de la fragilité singulière de ces membres. Le non français analysé « comme l'effet d'un réveil brutal des Français qui découvrent que la France peut être en minorité en Europe [et] souvent si elle continue à s'évertuer à promouvoir des idées qui n'ont guère de chances d'être partagées par ses partenaires »⁹⁵⁾ pourrait donc bien avoir offert les conditions d'un changement profond de perception de la place de la France en Europe⁹⁶⁾. En matière économique également, la France, qui a freiné sur tous les grands dossiers de la PAC à l'intégration du marché des services en passant par la BCE et le cycle de Doha, devrait admettre que l'économie de marché est la seule à pouvoir assurer la prospérité et que son obstination à réclamer un volet social et fiscal renforce sa marginalisation et réduit son influence⁹⁷⁾. Quant à l'Union européenne, étant donné qu'il « est douteux que les problèmes qui ont joué un rôle central dans l'échec du [TCE] trouvent une

94) GISCARD d'ESTAING Valéry, « *En Europe, la France est totalement isolée* », Le Point, n°1801, 22 mars 2007.

95) CHOPIN Thierry, PERRET Quentin, « Le retour de la France en Europe... pour quelle vision de l'Europe dans le monde ? », in *Questions d'Europe*, Paris : Fondation Robert Schuman, n°62, 21 mai 2007, 8 p. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.robert-schuman.eu/print_qe.php?num=qe=-62> (consulté le 25.05.2007)

96) Sur ce point, on notera l'exemple de la proposition, totalement irrecevable par les partenaires européens de la France, avancée par Nicolas Sarkozy de déposséder de son pouvoir de négociation le commissaire européen au commerce au profit du président de l'Union. « Politiser comme il [Sarkozy] le dit la négociation, c'est revenir à une gestion intergouvernementale de l'Europe qui a toujours eu les faveurs des dirigeants français, une gestion qui permet de dire "Stop!" quand on n'est plus d'accord et que l'on est en minorité. » LAÏDI Zaki, « *Sarkozy le national-libéral* », Télés, 2 mars 2007 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.telos-eu.com/2007/05/sarkozy_le_nationalliberal.php> (consulté le 25.05.2007).

97) WYPLOSZ Charles, « *L'Europe dans la campagne* », Télés, 6 avril 2007 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.telos-eu.com/2007/04/leurope_dans_la_campagne.php> (consulté le 21.05.2007).

réponse dans une relance qui ne s'attacherait qu'au volet institutionnel »⁹⁸⁾, il lui incombe d'« européeniser le traitement des sujets politiques nationaux »⁹⁹⁾ au premier rang desquels trônent les préoccupations liées au sentiment d'insécurité polymorphe ressenti face aux changements rapides du monde.

98) DEHOUSSE, « *Europe : la Constitution n'est ni le problème ni la solution* », *op. cit.*

99) AUTRET, « *Sur l'Europe au moins Sarkozy n'est pas partisan de la rupture...* », *op. cit.*